

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 septembre 2022,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE : Création de 4 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

L'Assurance Maladie du Rhône et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ont signé un contrat d'objectif et de financement avec la CPTS des Coteaux Rhodaniens le 22 septembre 2022, puis avec les CPTS de Lyon 9^{ème}, de Condrieu et de Lyon Nord le 30 septembre. Ces nouvelles signatures portent à 16 le nombre de CPTS conventionnées dans le Rhône.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des patients

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

La CPTS des Coteaux Rhodaniens couvre une population de 69 497 habitants répartis sur 20 communes situées dans le sud-ouest du département. Elle regroupe 86 professionnels de santé dont notamment 17 médecins généralistes.

La CPTS de Lyon 9^{ème} couvre une population de 51 102 habitants répartis sur le 9^{ème} arrondissement de Lyon. Elle regroupe 49 professionnels de santé dont notamment 8 pharmaciens.

La CPTS Région de Condrieu couvre une population de 27 468 habitants répartis sur 14 communes à cheval sur les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire. Elle regroupe 33 professionnels de santé dont notamment 13 infirmiers.

La CPTS Lyon Nord couvre une population de 39 051 habitants répartis sur 3 communes au nord de l'agglomération lyonnaise. Elle regroupe 62 professionnels de santé dont notamment 32 médecins spécialistes.

Un soutien de l'Assurance Maladie et de l'Agence Régionale de Santé

L'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Chacune de ces CPTS a obtenu un financement de 15 000 € de la part de l'ARS afin de se structurer et mener leurs actions.

La signature du contrat ACI aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'ARS, permet aux CPTS de mettre en œuvre leur projet de santé. Elles peuvent bénéficier d'un financement annuel de la part de l'Assurance Maladie du Rhône allant jusqu'à :

- 382 500 € pour la CPTS des Coteaux Rhodaniens,
- 347 500 € pour la CPTS Lyon 9^{ème},
- 272 500 € pour la CPTS Région de Condrieu,
- 272 500 € pour la CPTS Lyon Nord.

Une volonté de répondre à des enjeux de santé majeurs sur le territoire

Ces quatre CPTS ont pour ambition de réduire le nombre de patients sans médecin traitant sur leur territoire. Elles comptent pour cela recenser les médecins acceptant encore des patients ou promouvoir des dispositifs innovants tels les protocoles de coopération, les assistants médicaux ou encore les Infirmières en Pratiques avancées (IPA). Cela leur permettra également de dégager du temps médical et ainsi de pouvoir apporter une réponse aux demandes de soins non programmés, en coordination avec le Service d'Accès aux Soins (SAS).

La prévention est également un axe fort porté par ces CPTS qui comptent mobiliser l'ensemble des différents professionnels de santé dans l'amélioration des dépistages des cancers et l'organisation de campagnes de vaccination contre la grippe ou contre la rougeole-oreillons-rubéole (ROR).

Les CPTS ont été un maillon fort dans la gestion de la crise sanitaire. Elles ont donc toutes à cœur de construire un plan d'actions leur permettant de s'inclure dans la réponse à de futures crises sanitaires graves.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de la population, chaque CPTS, accompagnée de la CPAM du Rhône et de l'ARS, mène une étude approfondie de la situation démographique de son territoire et propose des actions en regard des problématiques identifiées.

- **La CPTS des Coteaux Rhodaniens** entend améliorer le dépistage et la prise en charge des pathologies cardiovasculaires en lien avec le Centre hospitalier de Givors. Elle s'engage également pour la santé mentale des adolescents et pour un meilleur dépistage des patients à risque diabétique. Elle compte aussi diminuer les recours aux urgences en améliorant la prise en charge de l'hyperkaliémie entre médecins généralistes et biologistes.
- **La CPTS de Lyon 9^{ème}** a pour projet d'améliorer le dépistage et l'accompagnement des patients à risque diabétique afin de leur éviter de développer la maladie. Elle compte également travailler sur le sujet de la souffrance au travail et du suivi des patients psychiatriques. Elle souhaite par ailleurs réduire les interactions médicamenteuses en développant les bilans de médication réalisés par les pharmaciens.
- **La CPTS Région de Condrieu** a un projet de santé qui comporte deux axes de travail : la personne âgée et la périnatalité. Elle va développer un circuit de détection et de prise en charge des troubles cognitifs de la personne âgée et travailler sur les sorties d'hospitalisation complexes avec le Centre hospitalier de Condrieu. Sur le volet de la périnatalité, elle compte assurer le meilleur suivi possible pour les jeunes mamans, tant sur leur retour à domicile post-accouchement que sur la détection de la dépression post-partum.
- **La CPTS Lyon Nord** a quant à elle fait le choix d'améliorer les relations avec la polyclinique présente sur son territoire, que ce soit dans l'amélioration du suivi des patients insuffisants cardiaques après une hospitalisation ou dans le retour à domicile de patients. Elle compte également développer une filière de prise en charge des IVG et mieux former les professionnels à la détection des violences familiales.

« La CPTS région de Condrieu prend racine dans un terreau riche d'habitudes de travail communes, sur son territoire. Sa taille humaine permet de faciliter la rencontre des professionnels de santé entre eux.

Elle s'est développée autour de médecins fédérateurs et porteurs d'un lien ville/hôpital déjà fort.

Le centre de vaccination de Condrieu mis en place lors de la crise sanitaire a permis d'apporter une réponse de proximité adaptée aux besoins de la population du territoire et notamment, la plus vulnérable. Celui-ci s'est avéré être un bel exemple de travail en collaboration entre les différents professionnels de santé, avec l'appui des collectivités.

Fort de cette expérience, la formalisation et le développement du travail interprofessionnel sont apparus comme une évidence. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le bureau de la CPTS, composé de médecins, infirmières, sages-femmes, pharmaciens, directeur de centre hospitalier, poursuit cette belle dynamique amorcée dans l'objectif de rassembler les professionnels de santé autour d'axes de travail communs et en faveur de la population du territoire. » Mélanie Bourdel, médecin généraliste et présidente de la CPTS Région de Condrieu

« La CPTS est un défi et une opportunité permettant de se tourner vers une prise en charge coopérative de nos patients. C'est pour nous, l'architecture qui répond au double enjeu de rapprocher d'une part les professionnels entre eux, et d'autre part soignants et patients.

Sa concrétisation se traduira par une plus grande fluidité des parcours de soins pluriprofessionnels, épousant les besoins de notre territoire. » Sandra D'Auria, médecin généraliste de la CPTS Lyon 9

« Après plusieurs réunions depuis 2019 et la crise sanitaire qui a suivi, les professionnels de santé de Rillieux et de Sathonay sont heureux de pouvoir finaliser ce projet de CPTS. Le suivi par la CPAM et

l'ARS ont été déterminants dans cette réalisation. Un grand merci à leurs intervenants et à tous les professionnels qui ont joué les jeux de l'entraide et de la coordination. » Michael Allouch, pharmacien et président de la CPTS.

Contacts presse

Assurance Maladie Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr